

MINI MARATHON

Défi sportif AlterGo 2024 Règlements des sports scolaires





















TABLE DES MATIÈRES

1.	1. INSCRIPTIONS	3
	1.1. Plateforme d'inscription	3
	1.2. Modalité d'inscription	3
2.	2. ÉPREUVES	4
	2.1. Épreuves - Cas particuliers	5
	2.1.1. Course récréative 500 m et 1 km	5
	2.1.2. Course de 1km avec accompagnat	eur 5
	2.1.3. Course de 1km avec vélo adapté	6
	2.1.4. Course de 1km avec tricycle	6
3.	3. RÈGLEMENTS	7
4.	4. DÉPARTS	7
5.	5. ARRIVÉES	7
6.	6. ACCOMPAGNATEUR	7
7.	7. CAS DE DISQUALIFICATION	8
8.	8. CODE VESTIMENTAIRE	8
9.	9. LIFU	8

1. INSCRIPTIONS

1.1. Plateforme d'inscription

Les inscriptions doivent se faire via <u>la plateforme d'inscription</u>. Chaque école est responsable de ses inscriptions.

1.2. Modalité d'inscription

Il n'y a **pas de limite d'inscription**. Un établissement peut inscrire le nombre de jeunes athlètes qu'elle souhaite. À <u>l'exception</u> de la course de 500m ou 1km avec accompagnateur où un maximum de **4 athlètes** par école est accepté.

• Les épreuves de mini-marathon ne comptent ni comme épreuve individuelle, ni comme épreuve collective.

2. ÉPREUVES

DISTANCE	STYLE	DIVISION	TEMPS MAXIMUM*
500 m ou 1 km	Course récréative	Toutes limitations avec ou sans accompagnateur (pas de classement ni de médailles)	25 minutes
500m	Course	Toutes limitations <u>sans</u> accompagnateur (Primaire et déficience motrice uniquement)	15 minutes
1 km	Course	Avec ou sans handicap physique debout <u>avec</u> accompagnateur (limite de 4 par école)	20 minutes
1 km	Course	Déficience visuelle	20 minutes
1 km	Course	Avec aide technique à la mobilité (Ex : marchette, béquille) <u>sans</u> accompagnateur	20 minutes
1 km	Course	Avec handicap physique <u>sans</u> accompagnateur	20 minutes
1 km	Course	Sans déficience motrice sans accompagnateur (aucune limite d'inscription)	20 minutes
1 km	Fauteuil roulant manuel	Avec handicap physique <u>sans</u> accompagnateur	20 minutes
1 km	Vélo adapté	Avec handicap physique <u>sans</u> accompagnateur	20 minutes
1 km	Tricycle	Avec handicap physique <u>sans</u> accompagnateur	20 minutes
3 km	Course	Toutes limitations <u>sans</u> accompagnateur	30 minutes

2.1. Épreuves - Cas particuliers

2.1.1. Course récréative 500 m et 1 km

Au départ, les athlètes peuvent être accompagnés.

Les athlètes participant à cette course ont le choix de marcher, de courir ou de se déplacer à l'aide de leur fauteuil, marchette, ou autre.

Un minimum d'effort physique est exigé de la part de tous les athlètes selon leur capacité individuelle, ainsi que de la part des intervenants qui y participent.

Il n'y aura pas de temps officiel pour cette course, ni de remise de médailles. Un chronomètre affichant le temps total de l'épreuve sera installé à l'arrivée.

2.1.2. Course de 1km avec accompagnateur

La limite d'inscription par école pour cette épreuve est fixée à 4 athlètes maximum.

Cette course vise à inclure les élèves ayant un profil ou un diagnostic de Déficience Intellectuelle Moyenne à Sévère ou un TSA avec un fonctionnement de DIM/DIS et/ou avec troubles du comportement.

2.1.3. Course de 1km avec vélo adapté

Pour cette épreuve, les athlètes peuvent utiliser un tricycle de compétition ou bien un vélo avec de grandes roues stabilisatrices à l'arrière (voir photo).

Les petites roues stabilisatrices de style commercial ne sont pas acceptées.

Le post du casque est obligatoire.





2.1.4. Course de 1km avec tricycle

Seuls les tricycles adaptés à <u>une seule vitesse</u> peuvent être utilisés pour cette catégorie.





3. RÈGLEMENTS

- Le respect des autres participants et des officiels est de mise.
- Un geste (pousser, retenir, etc.) ayant pour objectif de nuire à la performance d'un autre participant entraînera un avertissement. Une deuxième infraction entraînera la disqualification de l'athlète.

4. DÉPARTS

Le signal de départ se fera en 2 temps :

- 1. Un décompte de 5, 4, 3, 2, 1
- 2. Un mouvement du drapeau rouge vers le bas

5. ARRIVÉES

Les temps de course sont calculés à partir du moment où l'athlète passe sur le tapis de départ jusqu'à son retour sur celui d'arrivée.

Si un athlète ne termine pas l'épreuve dans le temps prescrit ci-haut (voir tableau des épreuves), il devra s'immobiliser, et il devra suivre les indications des officiels afin de sortir de la piste. Une mention « participation » sera inscrite dans les résultats.

6. ACCOMPAGNATEUR

Chaque accompagnateur devra posséder un dossard d'accompagnateur officiel fourni par le défi pour pouvoir être sur la surface de mini-marathon.

Seuls les coureurs ayant une déficience visuelle auront le droit d'avoir un guide avec un dossard fourni par le défi sur le parcours lors d'une course sans accompagnateur. La déficience visuelle sera signalée lors de l'inscription.

7. CAS DE DISQUALIFICATION

Les athlètes doivent **respecter le signal de départ**. En cas de faux départs, il n'y aura aucune reprise de départ. Un faux départ entraînera une disqualification automatique.

Les athlètes doivent **être à l'heure** dans leur file d'attente respective, selon l'horaire de leur départ. Un retard entraînera automatiquement la disqualification de l'athlète et il n'y aura aucune reprise de départ.

Les athlètes doivent **respecter leur catégorie**. Si l'athlète est inscrit dans une Division "sans accompagnateur" et que l'aide d'un accompagnateur est requis, alors l'athlète sera disqualifié et aura une mention « participation » comme résultat.

Ceci n'est pas applicable pour les athlètes dans la catégorie déficience visuelle.

8. CODE VESTIMENTAIRE

La tenue sportive est obligatoire pour chaque participant et fortement recommandé pour les intervenants. Le port du jean, sacoche, sac à dos, etc. est interdit chez les athlètes et les accompagnateurs sur les surfaces de compétitions.

9. LIEU

Le mini-marathon se déroulera au Parc Jarry à Montréal. Le visuel des parcours des courses est à venir.









Dernière mise à jour : le 15 novembre 2023

Catherine Destin Coordonnatrice aux sports scolaires 514 933-2739, ext. 215

defisportif.com







